

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa vingt-septième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 19 juillet 2001



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(27)/3  
17 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport du Conseil du commerce et du développement  
sur sa vingt-septième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 19 juillet 2001

GE.01-52354 (F) 120901 170901

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b><u>Page</u></b>
I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l’Afrique dans les années 90: activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique .....	4
II. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s’y rattachent .....	10
III. Autres questions relatives au commerce et au développement .....	11
IV. Questions institutionnelles, questions d’organisation, questions administratives et questions connexes .....	12
 <b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement .....	14
II. Participation .....	16

## Chapitre I

### CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/EX(27)/2).
2. Évoquant sa participation au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré à l'Afrique, le **Secrétaire général de la CNUCED** a attiré l'attention sur l'appropriation croissante par les pays africains des initiatives de développement, comme en témoignaient la création de l'Union africaine, le Partenariat du Millénaire pour le renouveau de l'Afrique et le plan Omega. Établissant un parallèle avec le plan Marshall, il a demandé à la communauté internationale de financer ces initiatives par un accroissement substantiel de l'aide au développement et des mesures d'allègement de la dette des pays africains. Citant le rapport de la CNUCED intitulé «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» (UNCTAD/GDS/MDBP/7), il a dit que l'épargne nationale et l'investissement finiraient par augmenter, ce qui favoriserait un accroissement des flux de capitaux privés et réduirait ainsi la dépendance à l'égard de l'aide à l'avenir. Le rapport technique du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (rapport Zedillo) avait confirmé les conclusions de la CNUCED quant aux besoins en capitaux de l'Afrique. La mobilité de la main-d'œuvre et la libéralisation de secteurs sensibles, tels que l'agriculture, étaient des questions importantes pour les pays africains dans le contexte des négociations commerciales. Les études de la CNUCED proposaient des analyses de fond et un schéma d'action. Pour ce qui était de la coopération technique, le Secrétaire général a attiré l'attention sur l'appui qu'apportait la CNUCED aux pays africains et aux PMA dans l'optique des négociations commerciales futures, comme l'illustre le soutien apporté à la réunion ministérielle accueillie par la République-Unie de Tanzanie à Zanzibar. Le programme JITAP avait été couronné de succès et son élargissement à d'autres pays africains avait été suggéré dans leur rapport par les membres de l'équipe d'évaluation de ce programme et par les pays africains eux-mêmes. Il était tout aussi important que le Cadre intégré soit rapidement mis en œuvre. Pour ces deux programmes, il fallait mobiliser des ressources supplémentaires.
3. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** de la CNUCED a présenté le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique et a attiré l'attention sur les résultats de l'atelier organisé au Caire en mars 2001 sur «La gestion des flux de capitaux». Les travaux avaient porté sur trois groupes de questions: la nécessité et le rôle des capitaux étrangers dans les pays en développement; comment gérer le compte de capital pour limiter les dégâts pouvant être provoqués par l'instabilité des flux internationaux de capitaux; et le rôle des institutions financières, ainsi que la contribution possible des normes internationales et des codes en matière de gouvernance, de concurrence et de transparence, concernant la promotion de la stabilité et de la croissance. Une large préférence avait été exprimée pour les investissements étrangers directs (IED) de création d'entreprises par rapport aux fusions-acquisitions ou aux flux financiers, en particulier lorsqu'ils étaient de nature spéculative. À l'exception de quelques pays riches en ressources naturelles, les pays d'Afrique subsaharienne ne disposaient pas des ressources

humaines et de l'infrastructure financière nécessaires pour attirer des IED, et il était peu probable qu'ils bénéficient d'apports suffisants de capitaux étrangers pour promouvoir leur développement. Un accroissement considérable des apports extérieurs de capitaux publics était nécessaire, jusqu'à ce que les flux de capitaux privés puissent prendre le relais. La libéralisation du compte de capital n'était ni nécessaire ni suffisante pour attirer les capitaux étrangers, mais elle pouvait contribuer au retour de certains capitaux expatriés par un assouplissement des conditions de circulation de ces capitaux. Toutefois, l'ouverture du compte de capital favorisait les sorties de capitaux par les résidents, même en l'absence de graves distorsions entre les conditions intérieures et l'environnement extérieur. En matière de gestion du compte de capital, une intégration stratégique plutôt que totale dans le système financier international était préférable. Le régime de taux de change adopté pouvait avoir d'importantes implications pour les flux financiers, et ne pouvait être dissocié du régime du compte de capital. Les participants à l'atelier avaient souligné le rôle de la coopération régionale pour un renforcement de la stabilité financière et de la stabilité des changes. Concernant le rôle des institutions et des normes et codes internationaux, les politiques et les institutions étaient certes importantes, mais il fallait en général qu'il y ait un débiteur et un créancier pour qu'il y ait de mauvaises dettes et une crise financière. Même les pays développés dotés de saines institutions et politiques financières n'étaient pas à l'abri de la spéculation internationale. Des comportements grégaires sur les marchés financiers et des apports massifs et soudains de capitaux pouvaient contribuer au maintien de politiques en réalité insoutenables, entraînant une appréciation de la monnaie et un gonflement des déficits extérieurs. Enfin, les participants avaient souligné le risque qu'il y avait de promouvoir un modèle unique de développement sous la forme de nouveaux ensembles de normes et codes internationaux.

4. Le Coordonnateur spécial pour l'Afrique a informé le Conseil que la contribution de la CNUCED à l'examen final de la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, demandée par l'Assemblée générale, était en cours d'achèvement et serait présentée à l'Assemblée générale, ainsi qu'au Conseil à sa session d'octobre. Le rapport établi par le secrétariat dressait un bilan économique de l'Afrique pour les années 90, analysait les perspectives de cette région et proposait des mesures pour réactiver la croissance et le développement en Afrique.

5. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, s'est félicité du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les activités en faveur de l'Afrique. L'analyse présentée dans le document reflétait la réalité du continent; les progrès obtenus au cours de la dernière décennie étaient insignifiants et n'avaient pas contribué à l'amélioration du niveau de vie des populations africaines. Le développement, l'élimination de la pauvreté et la croissance économique devaient occuper une place hautement prioritaire dans le soutien de la communauté internationale aux initiatives africaines, en particulier la récente initiative adoptée à Lusaka. Concernant le commerce, les pays africains continuaient de se heurter à des problèmes de mise en œuvre dans le contexte des engagements souscrits au cours du Cycle d'Uruguay. Dans le domaine de la santé, la pandémie de VIH/sida avait des conséquences catastrophiques pour nombre de pays africains, dont elle paralysait l'économie et détruisait le tissu social. Des mesures concrètes devaient être prises pour éliminer ce problème. Enfin, le Groupe des 77 et la Chine soutenaient les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC), la formation professionnelle, la santé et le renforcement des capacités. La communauté internationale était invitée à redoubler d'efforts à cet égard.

6. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 avait eu pour objectif d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale, de réduire la pauvreté et de placer l'Afrique sur la voie d'une croissance soutenue, avec le soutien de la communauté internationale. Les résultats étaient décevants. Les pays africains avaient assumé leurs responsabilités en matière de développement, comme en témoignaient le Partenariat du Millénaire pour le renouveau de l'Afrique et le plan OMEGA, regroupés en une Nouvelle initiative africaine au récent Sommet de Lusaka. Si le modeste accroissement des ressources consacrées en Afrique dans le budget ordinaire de la CNUCED était le bienvenu, il faut néanmoins tenir compte des besoins spéciaux de l'Afrique dans la répartition des ressources et de l'assistance technique. Le programme JITAP constituait un succès non seulement du point de vue de l'assistance technique liée au commerce, mais aussi pour ce qui était de la lutte contre la pauvreté. Son élargissement à d'autres pays africains était essentiel à l'intégration des pays africains dans le système commercial. Tout en exprimant sa gratitude aux donateurs pour leurs contributions, le représentant a dit que des retards dans le versement des contributions au budget du JITAP pouvaient avoir des effets préjudiciables. Pour ce qui était du Cadre intégré, des mesures devaient être prises rapidement pour que l'on puisse dépasser l'étape de la phase pilote. Il était instamment demandé aux donateurs de fournir à la CNUCED des fonds qui lui permettraient d'aider les pays africains à se préparer pour la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que d'exécuter le programme CAPAS, dont l'objectif était d'aider les pays en développement à attirer des investissements, à développer leurs infrastructures et à renforcer l'intégration régionale. La création de la Fédération mondiale des pôles commerciaux, dans laquelle les pôles commerciaux africains pouvaient jouer un rôle actif, était une bonne chose, mais le faible nombre de pôles commerciaux opérationnels en Afrique ne laissait pas d'être préoccupant. Les donateurs, la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) devaient aider les pays africains à créer des pôles commerciaux.

7. Le Groupe africain se félicitait des mesures actuellement prises pour mettre en œuvre le Plan d'action en faveur des PMA. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA devait poursuivre ses activités sans restriction, dans l'attente des résultats des consultations du Secrétaire général de l'ONU relatives à l'application du paragraphe 116 du Plan d'action. Il était tout aussi important d'appliquer les décisions prises à Bangkok concernant le sous-programme relatif à l'Afrique. Le secrétariat de la CNUCED devait réaliser une analyse de la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et des interactions entre APD, investissement, commerce et mondialisation. Des travaux supplémentaires étaient également nécessaires concernant les initiatives de négociation des pays en développement dans l'optique de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Doha.

8. Évoquant le choix du développement de l'Afrique en tant que thème principal de la session du Conseil économique et social, le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Afrique était un continent prioritaire pour l'Union européenne, premier donateur d'aide à l'Afrique et principal partenaire commercial du continent. Le nouvel Accord de Cotonou et le Partenariat euro-méditerranéen constituaient le cadre juridique d'un partenariat stratégique euro-africain, qui avait été consolidé par le Sommet Afrique-Europe du Caire. L'accueil par l'Union européenne de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA était une illustration supplémentaire de cette relation. Les principes fondamentaux régissant l'attitude de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique étaient les suivants:

l'Afrique était elle-même la première responsable de son développement; une approche intégrée était nécessaire, qui rassemble organismes du système des Nations Unies, pays africains et partenaires de développement; et une approche différenciée s'imposait pour tenir compte à la fois des problèmes généraux de développement et de la diversité des pays africains.

Le secrétariat de la CNUCED avait établi un rapport détaillé et complet, mais une information plus précise était néanmoins nécessaire concernant les objectifs et les incidences des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. L'Union européenne était prête à assumer ses responsabilités concernant la mise en œuvre des résultats de la troisième Conférence sur les PMA et reconnaissait le rôle que pouvait jouer l'aide publique au développement en tant que catalyseur de flux de capitaux privés. L'accès aux marchés était un élément important du développement économique, et l'Union européenne était convaincue que l'initiative «Tout sauf les armes» en faveur des PMA et d'autres futurs accords de partenariat constitueraient une importante contribution à cet égard. Elle entendait continuer de contribuer à la réduction de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et redoubler d'efforts pour que davantage de pays puissent bénéficier de celle-ci, tout en demandant en même temps aux pays africains de consentir eux-mêmes les efforts nécessaires pour répondre aux conditions de qualification. L'Union européenne était prête à relever le défi d'inverser le déclin de l'Afrique.

9. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit qu'à sa 37<sup>e</sup> Assemblée, l'Organisation de l'unité africaine avait adopté la Nouvelle initiative africaine, qui affirmait la détermination des pays africains de prendre en charge leur destin, énonçait les priorités du développement de l'Afrique, et demandait à la communauté internationale de s'associer à l'Afrique pour relever le défi du développement. L'Afrique du Sud avait entrepris d'organiser, avec l'aide et le soutien de la CNUCED, le premier Forum africain des pôles commerciaux, et à cet égard le retrait de la CNUCED du Programme relatif aux pôles commerciaux serait préjudiciable. L'action de la CNUCED au titre du programme CNUCED/PNUD d'assistance technique et du programme CAPAS était vivement appréciée, et l'organisation devait continuer d'aider les pays africains à se préparer à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC. L'Afrique du Sud notait avec satisfaction l'évaluation positive du programme JITAP et félicitait la CNUCED de tout le travail qui avait été fait en préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il était important de mettre en œuvre le Plan d'action adopté par cette conférence, ainsi que de renforcer le sous-programme relatif à l'Afrique.

10. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que son pays appréciait les efforts déployés par les gouvernements africains pour mener leurs pays sur la voie de leur future croissance et de leur futur développement. En remerciant le secrétariat de la CNUCED de son rapport, il lui a demandé d'élaborer une stratégie cohérente visant à regrouper et rapprocher les divers programmes d'assistance. Enfin, il a demandé ce qui était prévu pour réduire progressivement la participation de la CNUCED au Programme relatif aux pôles commerciaux.

11. Le représentant de l'**Organisation de l'unité africaine** a loué la qualité du rapport de la CNUCED et s'est félicité des observations présentées par le Secrétaire général. L'examen à la présente réunion directive du Conseil du commerce et du développement du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 venait à point nommé en raison de l'adoption de la Nouvelle initiative africaine, conçue pour doter les pays du continent d'un cadre commun de développement. L'Acte constitutif de l'Union africaine devait servir de base à l'intégration économique et attestait que l'Afrique était prête à assumer la pleine et entière responsabilité de son destin. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

avaient établi un modèle de coopération visant à répondre aux besoins réels pour ce qui était à la fois de l'analyse des politiques et de l'assistance technique. Dans le contexte de l'examen final du Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique, il était important d'accroître les flux financiers publics pour soutenir le développement des pays africains et résoudre le problème du surendettement de l'Afrique, tout en respectant la volonté des pays africains de maîtriser la formulation et l'application de leurs politiques de développement. La Nouvelle initiative africaine témoignait de la détermination des dirigeants africains et de leur vision de l'avenir du continent.

12. Le représentant de l'**Égypte** a dit qu'il existait désormais une vision africaine du développement, qui devait être soutenue par les partenaires de développement et les organisations internationales. La récente session du Conseil économique et social avait mis en lumière les résultats concrets des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. À cet égard, l'Égypte avait étroitement collaboré avec la CNUCED pour organiser au Caire un atelier sur «La gestion des flux de capitaux». Elle avait également vivement apprécié les séminaires organisés par la CNUCED sur la formation des diplomates aux mesures et aux politiques permettant d'attirer des IED. L'Égypte avait demandé au secrétariat de la CNUCED d'établir un calendrier pour l'élargissement du programme JITAP à d'autres pays africains et de le présenter au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-huitième session, en octobre 2001. Le budget 2002-2003 de la CNUCED mettait davantage l'accent sur l'Afrique, et le représentant a demandé que le sous-programme relatif à l'Afrique soit renforcé. Une assistance technique devait être fournie à un plus grand nombre de PMA. Concernant le Programme relatif aux pôles commerciaux, l'Égypte avait souligné que la CNUCED devait continuer de fournir un appui aux pôles commerciaux existants et contribuer à la création de nouveaux pôles.

13. Le représentant de l'**Ouganda** a remercié le secrétariat de son rapport et de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. L'évaluation à mi-parcours du JITAP montrait toute l'utilité du programme, dont l'élargissement renforcerait l'efficacité et permettrait à d'autres pays de tirer parti de l'expérience acquise grâce aux projets pilotes. L'Ouganda se félicitait des examens de la politique d'investissement et demandait instamment que soit prévue une assistance technique de suivi.

14. Le représentant de la **Suisse** a réaffirmé l'engagement total de la Suisse en faveur du développement de l'Afrique. Concernant le JITAP, il était important d'attendre l'évaluation finale du programme avant d'en envisager l'élargissement. Des renseignements plus détaillés sur les incidences des programmes d'assistance technique étaient également nécessaires. Il a demandé de quelle façon la CNUCED entendait répondre aux nouvelles demandes de création de pôles commerciaux, étant donné que les États membres avaient adopté, concernant la participation du secrétariat de la CNUCED au Programme relatif aux pôles commerciaux, une stratégie de sortie du programme.

15. Le représentant du **Japon** a dit que le Gouvernement japonais était déterminé à aider les pays africains dans leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale et éliminer la pauvreté. Le Japon avait accueilli deux conférences sur le développement de l'Afrique, en 1993 et en 1998, où les participants avaient insisté sur le concept de la maîtrise par les pays africains de leur propre développement et sur l'appui international nécessaire. Le représentant s'est félicité du Partenariat du Millénaire pour le renouveau de l'Afrique et du plan Omega, ainsi que de l'Initiative de Lusaka. Le Japon soutenait le Cadre intégré, pour le financement duquel il avait



versé des contributions, ainsi que le JITAP. Il accueillerait en décembre 2001 une réunion ministérielle préparatoire à une troisième conférence sur le développement de l'Afrique.

16. Le représentant de la **Finlande** a dit que, en tant que Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC, il tenait à souligner l'importance de la coopération entre la CNUCED, l'OMC et le CCI. De nombreux examens des politiques commerciales avaient été consacrés aux pays africains, et s'il existait des problèmes communs à beaucoup de pays, il y en avait aussi qui étaient propres à tel ou tel pays, d'où l'importance de l'assistance technique. Les débats au sein de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC avaient suscité une large participation, notamment de pays africains. La CNUCED devait suivre de près les travaux de cet organe, car cela pouvait l'aider à concevoir ses programmes d'assistance technique. Il était également important que d'autres pays africains se soumettent à ces examens, qui constituaient un exercice collégial d'apprentissage et de compréhension mutuels.

17. Le représentant du **Canada** a dit que son pays ne ménagerait pas son appui au Cadre intégré et au programme JITAP, dont l'objectif était d'intégrer les pays dans le système commercial. À la dernière réunion du Conseil du JITAP, il avait été décidé qu'un bilan du programme serait réalisé en juin 2001 et une évaluation finale en janvier 2002. Un rapport sur les projets pilotes relatifs au Cadre intégré serait établi avant la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha. Il fallait espérer que ces rapports et ces évaluations fourniraient des orientations sur les pratiques optimales à utiliser dans d'autres pays.

18. Le représentant de la **Guinée** a félicité la CNUCED de sa contribution à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique. La responsabilité première des pays africains concernant leurs plans de développement se concrétisait désormais, comme en témoignait la récente initiative des dirigeants africains, mais le soutien de la communauté internationale était également nécessaire. Le JITAP devait être élargi à d'autres pays africains, et tous les PMA devraient bénéficier du Cadre intégré. Il était instamment demandé aux donateurs d'accroître leur financement de ces deux programmes.

19. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** de la CNUCED s'est félicité des déclarations de soutien et des observations exprimées par de nombreuses délégations. Dans ses futurs rapports, le secrétariat s'efforcerait de donner davantage de renseignements sur les objectifs et l'impact des programmes, ainsi que de replacer, dans un texte introductif, les activités de la CNUCED dans un cadre cohérent. La CNUCED poursuivrait ses efforts en faveur de la croissance et du développement en Afrique.

20. Le **Chef du Service de l'information et de la formation de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a dit que la stratégie de sortie de la CNUCED du Programme relatif aux pôles commerciaux comprenait une réforme du Réseau mondial de pôles commerciaux, la promotion des pôles commerciaux existants, l'externalisation de la bourse de commerce électronique (système ETO) et la création et le renforcement de la Fédération mondiale des pôles commerciaux. Il s'est félicité de la réaction positive au Programme de nombreux pays africains. Tous les continents devaient être représentés au sein de la Fédération mondiale des pôles commerciaux. L'appui à de nouveaux pôles commerciaux n'était pas une priorité, même si le secrétariat répondait aux nouvelles demandes qui lui étaient adressées en fournissant des informations, en renvoyant les parties intéressées aux pôles commerciaux plus expérimentés pour avis et conseils et en sélectionnant des consultants.

## Chapitre II

### AUTRES QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-septième session (première partie, 15-19 janvier 2001, deuxième partie, 11 et 12 juin 2001)**

21. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la première partie de sa trente-septième session (TD/B/48/2);

b) Conclusions concertées du Groupe de travail sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (TD/B/WP/L.100).

22. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'un des principaux résultats de la dixième session de la Conférence avait été la décision d'instituer à la CNUCED un sous-programme relatif à l'Afrique. Le Groupe africain tenait à ce que cette décision soit concrètement appliquée et que les ressources nécessaires soient affectées au sous-programme, et il voulait être informé de façon détaillée de l'application de la décision.

23. Le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le nombre de postes de haut fonctionnaire vacants au secrétariat de la CNUCED était préoccupant et que des mesures correctives devraient être prises plus rapidement. L'Union européenne encourageait les efforts faits pour renforcer l'intégration verticale et horizontale au secrétariat, ainsi que la coopération entre les divisions, s'agissant en particulier des questions intersectorielles. Des examens périodiques devraient être réalisés des activités relevant du budget ordinaire, pour lesquels il conviendrait d'utiliser et d'affiner des indicateurs de résultat. Il faudrait rationaliser les activités administratives au secrétariat de la CNUCED, et des renseignements devraient être régulièrement fournis sur les questions de gestion, éventuellement par le biais de lettres ou de bulletins. Il conviendrait enfin d'envisager les moyens de rationaliser le processus d'examen budgétaire.

#### *Décision du Conseil*

24. Le Conseil a fait siens le rapport et les conclusions concertées du Groupe de travail.

### Chapitre III

## AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

### Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-quatrième session

25. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

Rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-quatrième session (ITC/AG(XXXIV)/188).

26. La représentante de la **Roumanie**, parlant en sa qualité de **Présidente du Groupe consultatif commun**, a dit qu'à sa trente-quatrième session, le Groupe consultatif commun avait examiné les activités de coopération technique du CCI pour 2000, ainsi que le rapport du Comité consultatif sur le fonds global d'affectation spéciale du CCI. Prenant la parole devant le Groupe consultatif commun, le Secrétaire général de la CNUCED avait relevé l'important travail réalisé par le CCI au bénéfice des PMA et s'était inquiété du caractère imprévisible des ressources. Le Directeur général adjoint de l'OMC avait loué la contribution du CCI au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition de s'intégrer dans le système commercial multilatéral, ainsi que la coopération du Centre avec d'autres organisations. Le Directeur exécutif du CCI avait évoqué le programme «E-trade Bridge», dont l'objectif était d'aider les PME à rattraper leur retard numérique.

27. Pour ce qui était de la coopération technique, le Groupe consultatif commun avait reconnu que le CCI jouait un rôle essentiel en matière de coopération technique liée au commerce, et il avait approuvé l'action dynamique menée pour renforcer les capacités liées au commerce. Plusieurs représentants avaient approuvé la proposition de réaliser une évaluation indépendante globale du CCI en vue de déterminer le rôle plus large que le Centre pourrait jouer en matière d'assistance technique liée au commerce. Concernant la traduction de la documentation du Groupe, il avait été demandé que cette documentation soit publiée dans les six langues officielles de l'ONU, contre quatre actuellement, mais d'aucuns avaient fait valoir qu'il était peut-être préférable de ne pas alourdir les coûts administratifs. Enfin, la représentante a remercié les Gouvernements du Canada, de la Chine, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse des contributions volontaires qu'ils avaient annoncées.

28. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance du JITAP. Étant donné les problèmes rencontrés par les pays en développement dans le domaine du commerce international, s'agissant par exemple des droits de douane, des obstacles non tarifaires et de l'intensification de la concurrence, les programmes de renforcement des capacités tels que le JITAP devaient être poursuivis. Comme le Groupe africain n'avait cessé de le demander, le JITAP devrait être élargi à d'autres bénéficiaires, et un calendrier détaillé être établi à cette fin.

#### *Décision du Conseil*

29. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-quatrième session.

## **Chapitre IV**

### **QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

#### **A. Ouverture de la réunion**

30. La vingt-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 19 juillet 2001; elle a été ouverte et présidée par M. Nathan Irumba (Ouganda), Vice-Président du Conseil.

#### **B. Bureau de la vingt-sixième réunion directive**

31. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-septième session, le Bureau du Conseil à la vingt-septième réunion directive était le suivant:

Président:	M. Camilo Reyes Rodriguez (Colombie)
Vice-Présidents:	M. Andrea Negrotto Cambiaso (Italie)
	M. Oguz Demiralp (Turquie)
	M <sup>me</sup> Absa Claud Diallo (Sénégal)
	M. Petko Draganov (Bulgarie)
	M. Koichi Haraguchi (Japon)
	M. Nathan Irumba (Ouganda)
	M <sup>me</sup> Savitri Kunadi (Inde)
	M. Roberto Lavagna (Argentine)
	M. George E. Moose (États-Unis d'Amérique)
	M. Vasily Sidorov (Fédération de Russie)
Rapporteur:	M <sup>me</sup> Uchanya Wichayachakorn (Thaïlande)

#### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-septième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(27)/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique
3. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
  - Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-septième session (première partie: 15-19 janvier 2001, deuxième partie: 11 et 12 juin 2001)
4. Autres questions relatives au commerce et au développement:
  - Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-quatrième session
5. Questions diverses
6. Rapport du Conseil sur sa vingt-septième réunion directive

#### **D. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

33. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session (voir l'annexe D).

#### **E. Rapport du Conseil sur sa vingt-septième réunion directive**

(Point 6 de l'ordre du jour)

34. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt-septième réunion directive.

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

1. Questions de procédure:
  - a) Élection du Bureau
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
  - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Conseil
2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: Stabilité financière: la réforme de l'architecture financière internationale et le rôle de la coopération régionale
3. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
  - a) Bilan de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Progrès dans la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
4. Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux
5. Coopération technique:
  - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
  - b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien
6. Autres questions relatives au commerce et au développement:

Développement progressif du droit commercial international: trente-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Préparatifs de l'examen à mi-parcours (2002)
  - b) Examen du calendrier des réunions

- c) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement
  - d) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2002
  - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Gabon
Allemagne	Guinée
Argentine	Honduras
Australie	Inde
Autriche	Indonésie
Azerbaïdjan	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Irlande
Belgique	Israël
Bulgarie	Italie
Canada	Jamahiriya arabe libyenne
Chine	Japon
Colombie	Jordanie
Costa Rica	Madagascar
Cote d'Ivoire	Malaisie
Croatie	Malte
Cuba	Nicaragua
Égypte	Nigéria
El Salvador	Ouganda
Équateur	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Panama
Éthiopie	Pays-Bas
Fédération de Russie	Pérou
Finlande	Philippines
France	République de Corée

\* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(27)/INF.1.



République dominicaine	Suisse
République tchèque	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
Sénégal	Uruguay
Singapour	Venezuela
Slovaquie	Viet Nam
Sri Lanka	Yougoslavie

2. Le Saint-Siège était représenté en qualité d'observateur à la réunion.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:
  - Centre Sud
  - Communauté européenne
  - Organisation arabe du travail
  - Organisation de la Conférence islamique
  - Organisation de l'unité africaine
  - Organisation internationale pour la francophonie
4. Étaient représentées à la réunion une institution spécialisée et une organisation apparentée:
  - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
  - Organisation mondiale du commerce
5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la réunion.
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:
  - Catégorie générale*
  - Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine
  - Organisation internationale de normalisation
  - Vision mondiale internationale